

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 15 octobre 2009

Le Conseil municipal

Vu l'acquisition en 1970 de la moitié de la villa située au 13, chemin des Recluses

Vu la nécessité de procéder à un rafraîchissement des façades avec le remplacement des fenêtres, de la révision de la toiture ainsi que des ferblanteries et des menuiseries

Vu les réfections intérieures également prévues, telles que installation électrique, sanitaire, cuisine, sols et peintures

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 17 septembre 2009

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 150'000.-- pour les travaux de rénovation des façades et réfection intérieure de la villa située au 13, chemin des Recluses au Petit-Lancy
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 951117.503778
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 123, compte 951117.123111.

Cette délibération est acceptée par 24 oui / 0 non / 3 abstentions.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 15 octobre 2009

Le Conseil municipal

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 19 avril 2007 approuvant un crédit d'investissement pour travaux de rénovation des façades de la Villa Thévenoz

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 26'999.55

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 17 septembre 2009

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 5 octobre 2009

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 26'999.55 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour travaux de rénovation des façades de la Villa Thévenoz
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 051003.503771
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 051003.143021
- IV. D'amortir cette somme en 20 ans, à compter de 2008 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 051003.331000

Cette délibération est acceptée à l'unanimité par 28 oui.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 15 octobre 2009

Le Conseil municipal

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 19 avril 2007 approuvant un crédit d'investissement pour le rafraîchissement des façades de la Villa Roch

Vu le décompte final du crédit d'investissement présentant un dépassement de Fr. 23'134.20

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 17 septembre 2009

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 5 octobre 2009

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 23'134.20 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour le rafraîchissement des façades de la Villa Roch
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 580010.503771
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 580010.143061
- IV. D'amortir cette somme en 20 ans, à compter de 2008 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 589100.331000

Cette délibération est acceptée à l'unanimité par 27 oui.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 15 octobre 2009

Le Conseil municipal

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 31 mai 2007 approuvant un crédit d'investissement destiné à la rénovation de l'école de la Caroline et à la création d'un restaurant scolaire ainsi qu'au déplacement de pavillons scolaires mobiles existants et à l'achat d'un nouveau pavillon

Vu le décompte final du crédit pour les pavillons présentant un dépassement de Fr. 16'904.95

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 17 septembre 2009

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 5 octobre 2009

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 16'904.95 destiné à boucler le compte du crédit pour le déplacement et l'installation de pavillons scolaires provisoires (mobiles), y compris l'achat d'un 3ème pavillon scolaire à l'école de la Caroline
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 211910.503699
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 211910.143221
- IV. D'amortir cette somme en 5 ans, à compter de 2008 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 219100.331000

Cette délibération est acceptée à l'unanimité par 27.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 15 octobre 2009

Le Conseil municipal

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 27 avril 2006 approuvant un crédit de construction pour l'aménagement d'une plage de verdure dans l'espace public du parc Marignac et de la piscine municipale de Marignac, comprenant un terrain de beach-volley

Vu le décompte final du crédit de construction présentant un dépassement de Fr. 30'921.95

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 17 septembre 2009

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 5 octobre 2009

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 30'921.95 destiné à boucler le compte du crédit de construction pour l'aménagement de la plage de verdure à la piscine municipale de Marignac
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 341011.503012
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 341011.143321
- IV. D'amortir cette somme en 20 ans, à compter de 2007 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 341900.331000

Cette délibération est acceptée à l'unanimité par 27 oui.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 15 octobre 2009

Le Conseil municipal

Vu l'arrêté du Conseil municipal du 19 avril 2007 approuvant un crédit d'investissement destiné au rafraîchissement des façades du bâtiment de la Mairie

Vu le décompte final du crédit de construction présentant un dépassement de Fr. 53'521.95

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 17 septembre 2009

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 5 octobre 2009

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 53'521.95 destiné à boucler le compte du crédit d'investissement pour le rafraîchissement des façades du bâtiment de la Mairie
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 051000.503771
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 051000.143061
- IV. D'amortir cette somme en 20 ans, à compter de 2008 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 051000.331000

Cette délibération est acceptée par 26 oui / 0 non / 1 abstention.